

PER

C-621

CON



PÉRIODIQUES

SEPT 21 1951

BIBLIOTHÈQUE
DE MONTRÉAL

MONTRÉAL, 12 MARS 1951

VOLUME 6 — NUMÉRO 24

Commerce MONTRÉAL

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

la belle

LUMIÈRE

que voilà !

Que sont devenus les millions de l'Université ? C'est une question d'actualité qui fut l'objet de discussions durant les trois dernières années, dans tous les milieux sociaux, depuis les universitaires même jusqu'au plus humble des souscripteurs.

Que deviennent les millions de l'Université ? Question qui semblait fort opportune avant mardi dernier, surtout lorsqu'on considère l'empressement généreux avec lequel les gouvernements provinciaux et municipaux, les institutions et le public en général avaient répondu à l'appel en faveur de l'Université de Montréal en 1947 et 1948.

A cette époque, les besoins de l'Université paraissaient urgents. Un centre social pour les étudiants était loin d'être une pure fantaisie, la pénurie de lits dans les hôpitaux existait, il était juste de corriger l'échelle des salaires des professeurs et de leur assurer une réserve pour un fonds de pension. Nous avons tous compris la situation et un grand nombre d'entre nous s'étaient rendus bien au-delà de leurs moyens.

Trois années se sont écoulées depuis et nous n'avions pas encore reçu de la part de l'Université même des projets concrets. Durant la même période, d'autres universités avaient eu le temps d'entreprendre des campagnes de souscription, d'exécuter et de terminer des travaux d'envergure. L'Université de Montréal du haut de sa montagne semblait surveiller de sa tour les réalisations des universités voisines. Le public s'impatientait : sa générosité lui méritait d'être mis au courant, mais sur la montagne, on semblait l'oublier, et aucune voix autorisée ne lui rendait compte. De nouveau la question se posait. Que sont devenus les millions de l'Université ? Telle était la situation avant mardi dernier, lorsque la Chambre invita le secrétaire général, Me Marcel Faribault, à venir nous entretenir de la situation de l'Université de Montréal. Mais voilà que la lumière fut, l'Université est descendue, comme elle se doit d'ailleurs, jusqu'aux hommes d'affaires afin de les éclairer sur sa présente situation.

1951 sera l'année des réalisations de l'Université de Montréal. Des \$12,800,000 souscrits, neuf millions sont actuellement dans le Trésor de l'Université. Les fonds de la souscription sont gérés conjointement par l'Université et un comité de donateurs, composé des plus hautes personnalités de la finance canadienne française. Les fonds de la souscription ne peuvent être affectés qu'aux buts énoncés lors de la campagne, à savoir le parachèvement et l'aménagement des immeubles actuels, la construction de l'hôpital universitaire et de la maison des infirmières, l'érection d'un centre des étudiants comprenant un ensemble de réalisations d'ordre social, sportif et résidentiel. Seule une somme maximum de \$1,750,000 a été réservée pour la constitution d'un fonds de pension pour les professeurs.

Un plan d'ensemble du campus universitaire est déjà prêt, il ne manque plus que sa maquette pour qu'il soit livré au public. Les contrats de la construction de l'hôpital universitaire et de la maison des infirmières sont déjà donnés. Les travaux commenceront éventuellement dans les semaines qui suivront. L'érection du centre des étudiants débutera au cours de l'année 1951. Une somme d'au-delà de \$2,750,000 a été prévue pour ce centre des étudiants, montant qui dépasse de beaucoup les prévisions initiales. Le fonds de pension des professeurs sera en vigueur dès cette année. Voilà des renseignements qui intéressent le public.

Pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour lui dévoiler ces développements ? Une université comme une entreprise commerciale a besoin d'établir et de conserver ses bonnes relations avec le public; peut-être même plus encore une université qu'une entreprise commerciale. Un public sympathique et bien disposé avait démontré lors de la dernière campagne de souscription la valeur de ce facteur.

Ce même public peut comprendre quand il en est informé qu'une université est un organisme complexe. Qu'il a été difficile de 1947 à 1950 de concilier les différentes opinions sur ce que devrait être la charte de l'Université de Montréal. Que durant la même époque, il a été impossible à l'ancienne société d'administration de prendre des initiatives étant donné qu'une administration nouvelle devrait lui succéder.

Que de 1950 à 1951, le Conseil des gouverneurs avait une lourde tâche à réaliser : une prise de contact d'abord avec le rouage administratif, la nomination des doyens et des directeurs des études et des responsables des différents services, l'étude et l'élaboration des plans de construction de l'hôpital, de la maison des infirmières et du centre d'étudiants. Il a fallu de nombreuses réunions et nous croyons juste de rendre hommage aux gouverneurs et responsables des progrès de l'université depuis un an.

(Suite à la page 7)

Un service exclusif aux membres

les 20 façons de perdre une vente

Chaque jour, des millions d'articles changent de propriétaire. Y a-t-il métier plus facile que celui de vendeur ? Voilà une opinion trop répandue parmi les personnes étrangères à la profession. Mais pourtant, combien d'acheteurs possibles sortent chaque jour d'un magasin les mains vides et vont s'adresser à côté ou en face ! C'est qu'à la vérité la route qui conduit à l'achèvement de la vente est semée d'écueils de toutes sortes entre lesquels le vendeur doit naviguer pour mener sa barque à bon port. Un seul d'entre eux peut suffire à tout gâcher. Nous ne voulons pas effrayer les vendeurs, mais seulement les aider à les éviter.

Nos Professionnels

ROGER CHALIFOUX
Architecte
A.D.B.A. M.I.R.A.C.
6275 AVE. PAPINEAU (H.6) (R.8407
MONTREAL 35

MAURICE TRUDEAU. C. R.
de l'étude Trudeau, Beaugard,
Beaulieu et Ethier, 204 ouest, rue
Notre-Dame, LA. 1126.

DUPLESSIS et LABELLE
ARCHITECTES

822 est, rue Sherbrooke AM. 4481

COMMERCE-MONTRÉAL

est publié chaque semaine par la Chambre de commerce du district de Montréal.

Exclusivement réservé à ses membres, pour les renseigner sur les derniers développements des affaires locales, nationales et internationales.

Donne le reportage officiel des initiatives de la

CHAMBRE DE COMMERCE
du district de MONTRÉAL

Exécutif

prés. : M. Antoine Desmarais Prés. Conseil : M. Raymond Dupuis
1er vice-prés. : M. Roland Phille très. hon. : M. J.-A. Lalonde
2e vice-prés. : M. Honoré Parent sec. hon. : M. Alb. Deschamps

Conseil d'administration

MM. F.-A. Angers	MM. Roger DesSerres	MM. Z. Lespérance
B. Baillargeon	René Dupont	Huet Massue
J.-T. Beaudin	Armand Dupuis	J. Melançon
Romain Bédard	François Parizeau	Gérard Parizeau
J.-A. Boivin	Albert Leduc	Jean Raymond
M. Caren	L.-P. Leduc	R.-A. Robit
	Eugène Thérien	Paul Trudeau

14 est, rue St-Jacques

Plateau 3901

1° On peut compromettre la vente dès avant l'ouverture des pourparlers. Un magasin mal rangé, livré à la poussière, un vendeur à la tenue négligée, voilà qui suffit souvent à détourner le client de l'achat qu'il envisageait.

2° Dès le moment de l'accueil, par manque d'empressement, que le vendeur soit retenu par une passionnante conversation avec de sympathiques camarades ou par un travail d'écritures ou de rangements des plus sérieux, il a tort... car le client n'est pas d'un naturel patient et s'en va sans attendre son bon plaisir.

3° Par mauvaise grâce. Nous avons tous rencontré de ces vendeurs qui ont l'art de faire sentir au client que sa présence est importune, si bien que celui-ci n'a plus qu'une idée, battre en retraite au plus vite.

4° Par pessimisme. L'ennui, la tristesse sont des maux très contagieux que l'on ne saurait fuir trop vite, et c'est bien ce que tâchera de faire le client reçu par un vendeur qui ignore le sourire et la bonne humeur.

5° On peut encore manquer une vente en l'engageant mal. Faute d'avoir pris soin de s'informer des besoins et désirs du client, on se lance au hasard dans l'éloge d'un article... Le malheur est qu'on passe complètement à côté des préoccupations du client et qu'on ne parvient absolument pas à l'intéresser.

6° Il arrive qu'on manque la vente faute de présenter un choix suffisant. Le client aime à voir et à comparer avant de se décider. Pourquoi certains vendeurs montrent-ils leur marchandise comme à regret seulement ?

7° L'écueil existe également; on peut en montrer trop. L'embarras du choix est quelquefois une situation si désagréable que les indécis seront tentés d'en sortir... en ne prenant rien du tout.

8° Le désordre, le manque de connaissance du stock causent la perte de nombreuses ventes. On fouille en vain des tiroirs, on retourne des piles de boîtes... et l'on découvre l'objet de ses recherches juste au moment où le client vient de tourner les talons.

9° Lorsqu'un article fait défaut, on manque une vente possible en négligeant de proposer un article similaire.

10° Un autre échec réside dans la connaissance insuffisante de la marchandise. Le client est curieux. Son impression est désastreuse lorsque, sur ses questions, le vendeur sèche comme un cancre à l'examen, à moins qu'il ne se lance dans des affirmations dont le côté hasardeux n'échappera pas à son interlocuteur.

11° L'incapacité de justifier le prix arrête souvent la vente. Tantôt, le vendeur se laisse démonter par la première objection à ce sujet, tantôt il expose le prix avec un malaise visible, comme s'il cherchait à s'en excuser, augmentant ainsi l'importance de l'obstacle au lieu de la diminuer.

12° Si le vendeur n'a pas confiance en sa marchandise, comment la communiquera-t-il au client ? Le doute est le grand ennemi de la vente, il sape la volonté d'acheter. Il faut que le vendeur soit rayonnant de confiance pour en transmettre une étincelle au client.

13° L'indifférence, la mollesse, le manque de dynamisme peuvent être causes d'échecs. Il faut qu'un client ait l'envie d'acheter bien profondément ancrée en lui pour que celle-ci résiste au contact avec un vendeur qui n'a même pas envie de vendre.

14° Le manque de tact. Un client blessé évitera désormais le magasin.

15° La contradiction opposée au client. Rien n'est plus dangereux que de s'entêter à triompher contre lui. Il faut souvent savoir accepter une défaite sur le plan de la discussion pour gagner la partie sur le plan de la vente.

16° Le manque de persévérance vient souvent gâcher l'effort déjà accompli. La fatigue intervenant vers la fin de la vente empêche parfois le vendeur de la mener à bon terme, alors qu'un simple "coup de pouce" aurait parfois suffi à emporter la décision du client.

17° Bien des ventes additionnelles sont perdues faute d'une simple suggestion intelligente et opportune incitant le client à compléter son achat d'une façon intéressante pour lui... et pour le magasin.

18° On peut manquer des ventes... futures : faute d'avoir expliqué au client le mode d'emploi exact de l'article et les précautions indispensables à son entretien.

19° Par négligence à rendre correctement les services accessoires. Un emballage mal fait, par exemple, peut être une source de mécontentement sérieux.

20° C'est une erreur que de négliger une prise de congé parfaitement polie. Le retour du client au magasin dépend souvent de l'impression finale qu'il emportera en partant.

"Je Sais Vendre".

LES PROBLÈMES D'IMPÔT

Lundi, le 12 mars, à quatre heures et demie, au bureau de la Chambre, le président du Comité de l'Impôt, monsieur Romain Bérard, c.a., tiendra une assemblée spéciale.

Le but de cette réunion est d'étudier les dernières recommandations de l'Institut des comptables agréés et les recommandations de la Chambre de commerce du Canada traitant des problèmes fiscaux.

Ces recommandations ont été soumises au gouvernement canadien. Les membres du comité et de la Chambre qui auraient des suggestions à formuler au sujet de la loi de l'impôt sur le revenu, peuvent les faire parvenir à Monsieur Jean-Guy Décarie, secrétaire du comité.

Parmi les personnes qui font partie du comité de l'Impôt, nous signalons : monsieur Romain Bédard, président et messieurs François-A. Angers, Roland Beaudry, Roméo Bertrand, Roméo Carle, Jean Casgrain, Yvon Clermont, Rosaire Courtois, Sylvio De Courcy, Pierre Dupras, Armand Hébert, Gérard Labelle, Henri-Paul Lemay, Rodolphe Maheu, Adjutor Ménard, Jos. Ste-Marie, René Sénécal, F.-E. Therrien, Louis-J. Trottier.

LA STATISTIQUE, CETTE SEMAINE

Le revenu global de la main-d'oeuvre atteint un nouveau sommet mensuel de \$733 millions en novembre, augmentation de 1.4% sur le sommet précédent en octobre et de 10.9% en comparaison de novembre 1949.

Le temps perdu en conflits industriels augmente à 16,800 hommes-jours de travail en janvier contre 8,400 en décembre, mais il diminue comparative-ment au total de 39,500 hommes-jours en janvier dernier.

Les Canadiens ont dépensé \$861 millions dans les magasins de détail en décembre, soit le total mensuel le plus élevé des dossiers.

En décembre, les ventes de gros augmentent de 8% en regard du même mois l'année dernière.

La valeur des exportations domestiques du Canada passe à \$289.9 millions en décembre de \$285.5 en décembre 1949, tandis que les importations augmentent à \$266.3 millions en comparaison de \$213.4.

EMPLOI DEMANDÉ

Jeune homme âgé de 27 ans et licencié en sciences commerciales depuis 3 ans, serait intéressé à prendre un emploi soit dans la vente ou l'administration.

Pour informations s'adresser à Jean-M. Lamothe, PL. 3901.

On dit

qu'il ne se fait rien

à Montréal.

Est-ce vrai ?

monsieur **J.-O. ASSELIN**

président du comité exécutif
sera notre conférencier au

DÉJEUNER-CAUSERIE

MARDI 13 MARS

Hôtel Windsor - Salle de bal

Midi et trente

grand SPÉCIAL à la Chambre

les projets de la Cité

démonstration
maquettes
photos
cartes
plans

grand SPÉCIAL à la Chambre

- arrivez à bonne heure,
- examinez l'exposition,
- évitez la foule au dernier moment.

PRIX DE PRÉSENCE

Un superbe exemplaire du dictionnaire Larousse Gastronomique, offert par Jean Bonnel, président des Sociétés Jean Bonnel.

Un ensemble de bridge (cartes en plastique et étui métallique) offert par L.-Eug. Courtois, président et gérant général, et Alfred-A. Goulet, gérant général adjoint, de la Société Coopérative de Frais Funéraires.

Le billet à l'entrée de la salle : \$1.60

POUR DE MEILLEURES LOIS D'ASSURANCE

Résumé du mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal, soumis à la Commission de la révision des lois d'assurance de la province de Québec, le 10 mars 1951, à Montréal.

Le gouvernement de la province de Québec créa en mars 1950 une Commission des Assurances et lui donna pour mandat d'entreprendre la révision des lois qui régissent les assurances dans la province.

Par la suite, la Chambre de commerce du district de Montréal a formé un comité d'études afin de faire connaître l'opinion des hommes d'affaires sur les améliorations à apporter aux lois provinciales d'assurance. Le comité sous la direction de son président, monsieur Gérard Parizeau, a étudié durant des mois les présentes lois qui régissent les assurances.

Le résultat de ces études constitue le présent mémoire qui a été préparé sous les auspices du Conseil d'orientation économique de la Chambre. Les 7 et 14 février 1951, les membres du Conseil d'administration ont approuvé le présent mémoire qui constitue l'opinion officielle de la Chambre. On trouvera ci-dessous un résumé du mémoire traitant de la révision des lois d'assurance de la province de Québec.

LOIS DÉSUÊTES, MAL RÉDIGÉES ET DISPERSÉES.

Une chose frappante en prenant contact avec les lois d'assurance, c'est qu'elles sont dispersées, mal rédigées et très souvent traduites de l'anglais au français. Cette traduction donne lieu parfois à des interprétations plutôt en fonction de l'usage que du sens même des mots.

Désuètes, car elles conservent des dispositions qui ne s'appliquent plus à notre époque à cause des changements dans notre mode de vie. Dispersées, à cause des nombreux changements apportés au cours des dernières années. Il y aurait avantage à réunir toutes les modifications de manière à constituer des lois moins éparpillées. En somme le temps est venu de refaire le tout en s'inspirant des besoins actuels de la province de Québec.

PERSONNES, CHOSES, RESPONSABILITÉS.

Simplifier la législation de manière à pouvoir appliquer à des types d'assurances semblables des dispositions identiques.

A cette fin, il serait bon de grouper certains types d'assurances comme l'assurance-vie et accident (assurance de personnes), incendie et vol (assurance de choses), responsabilités civiles et patronales (assurance responsabilité). Cette classification fournirait une base de travail beaucoup plus logique et aiderait à simplifier la législation.

OTTAWA OU QUÉBEC.

A qui revient l'autorité de légiférer en matière d'assurance au Canada ? La Constitution Canadienne ne prévoit rien à cet effet, à cause du peu d'importance qu'offraient les assurances en 1867.

Depuis les assurances ont connu un développement considérable et jouent un rôle important prépondérant tant au point de vue économique que social. A date les décisions du Conseil privé ont été en faveur d'une juridiction exclusive aux provinces. Malgré que le gouvernement fédéral ait renoncé depuis 1932 à légiférer en matière de contrat d'assurance, il n'en reste pas moins qu'il pourrait s'élever

des contestations sur les pouvoirs de légiférer, sur les réserves qui doivent garantir les contrats d'assurance en vigueur, les dépôts aux gouvernements, les placements des fonds des compagnies d'assurance, etc.

Afin de clarifier une telle situation, il serait de beaucoup préférable que l'industrie de l'assurance sache de façon certaine à quoi s'en tenir. La Chambre exprime le vœu que la province s'en tienne à la position confirmée par les décisions du Conseil privé et entreprenne de régler sérieusement l'assurance.

POUVOIRS AUX SURINTENDANTS.

La Chambre croit que les pouvoirs que la Législature accorde aux surintendants, paraissent insuffisants dans bien des cas. Il faudrait préciser ces pouvoirs de manière à ce que le surintendant puisse assurer l'uniformité des contrats, suivre en toute connaissance de cause les fluctuations des tarifs et assurer à ses fonctions l'autorité nécessaire, sans en faire un dictateur. Il est suggéré qu'on donne au surintendant les pouvoirs dont il a besoin pour exercer le contrôle que le législateur a voulu lui confier.

POUR UNE MEILLEURE COMPÉTENCE DES AGENTS ET DES COURTIER.

La Chambre est d'avis que l'on définisse d'une manière plus claire les droits et les responsabilités du courtier d'assurance et de l'agent. Il y va de l'intérêt de ceux qui exercent la profession d'agent ou de courtier aussi bien que des assureurs et du public lui-même. Il y aurait lieu de préciser la fonction de chacun même si leurs obligations découlent du mandat. On demande encore que le surintendant exerce une surveillance sur la compétence des agents et des courtiers admis à la pratique des assurances.

POUR DE MEILLEURS EXPERTS ET ÉVALUATEURS.

Leur rôle est excessivement important lors des règlements des sinistres. Leur préparation n'est pas toujours à la hauteur de la tâche qui leur est confiée. Le rôle d'experts et d'évaluateurs devrait être exercé par des personnes ou des sociétés agréées par le surintendant. Ce dernier devrait exercer un contrôle sur la compétence et l'honorabilité des experts ou des évaluateurs agréés au moment où le droit d'agir leur est accordé et par la suite.

LES CONDITIONS DU CONTRAT CONTRE L'INCENDIE.

Les conditions statutaires des polices d'assurance contre l'incendie régissent les relations de l'assureur et de l'assuré. Elles contiennent des règles générales, empruntées au Code civil, comme celles qui ont trait aux fausses déclarations, à l'augmentation du risque, à la fraude, à l'intérêt assurable et des dispositions d'ordre pratique, destinées à trancher à l'avance certains problèmes d'application pratique comme l'usage des corps inflammables, les réparations, la procédure de l'annulation, etc.

Les conditions statutaires, rédigées il y a longtemps, n'ont guère été modifiées. Les changements qu'on leur a apportés depuis, n'ont contribué qu'à rendre le contrat confus et cela souvent à cause des clauses contradictoires qu'on y a ajoutées.

Afin de rendre les conditions statutaires plus conformes aux besoins courants, la Chambre exprime le vœux qu'on procède à une refonte de la loi en tenant compte des suggestions suivantes :

1 — Les conditions statutaires ne devraient pas comprendre les principes généraux, qui se trouvent déjà dans le Code civil. Ainsi, pourrait être réduit un texte où seules apparaîtraient les règles particulières de l'assurance contre l'incendie.

2 — Les conditions actuelles devraient être adaptées à la pratique, en supprimant ce qui est désuet ou inutile et en modifiant ce qui est éloigné de la pratique actuelle ou incomplet.

LES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS D'ASSURANCE.

La Chambre croit que les articles de la loi des assurances de Québec régissant l'incorporation et l'administration des compagnies d'assurance et les sociétés de secours mutuels, sont trop éparpillés. Il y aurait lieu de grouper les articles relatifs aux compagnies, à leur administration, à leur fonctionnement et à leur dissolution ou réassurances.

Les lois de compagnies de garantie, de dépôt de sureté, d'assurance diocésaine, les mutuelles des beurreries et des fromageries, peut-être même la loi des compagnies de fidéicommissaires devraient être incorporées dans la loi d'assurance à moins d'en faire une loi distincte pour régir ces compagnies.

COMPAGNIES PAR ACTIONS.

Les compagnies d'assurance en formation doivent déposer à la banque lors de l'émission de leur permis de \$50,000 à \$75,000 suivant le cas. Un tel dépôt à une banque risque de faire perdre à des compagnies en formation le bénéfice de placements avantageux. La Chambre croit qu'il suffirait que le surintendant des assurances reçoivent la garantie que la compagnie a des valeurs à liquider jusqu'à concurrence des sommes susdites.

La liquidation forcée, par suite du non usage des pouvoirs corporatifs ou la discontinuation des affaires, pourrait s'étendre à toutes les compagnies régies par la loi des assurances. Enfin quant aux règles relatives à la faillite de ces compagnies et de celles qui n'ont pas leur siège social en notre province, on devrait si la chose est possible exiger de ces compagnies d'avoir une réserve égale à leur passif, au bénéfice exclusif des assurés québécois.

LES COMPAGNIES DE COMTE.

On devrait exiger de ces compagnies le même capital de garantie et de réserve que l'on exige pour les autres compagnies.

La Chambre est aussi d'avis que l'on devrait doubler ou tripler le minimum d'assurance en vigueur requis pour la fondation de ces compagnies. Il y aurait lieu aussi d'interdire les risques trop hasardeux.

Des recommandations appropriées sont faites en ce qui regarde les mutuelles au comptant, les mutuelles de municipalité et de paroisse en ce qui concerne le capital requis, les réserves exigées, l'administration, la vérification des pouvoirs et les risques.

ASSURANCE-VIE.

Les lois d'assurance-vie dans la province de Québec comme nous l'avons dit plus haut, sont dispersées, mal reliées entre elles et insuffisantes. Il serait avantageux de refondre toute la législation en matière d'assurance-vie pour lui donner un ordre plus logique : en laissant au Code civil tout ce qui a trait au contrat proprement dit et en coordonnant la législation qui a un caractère administratif. Il serait à souhaiter que l'assuré conserve la liberté la plus étendue d'administrer ses affaires d'assurance-vie, particulièrement quand le bénéficiaire est l'épouse de l'assuré. Il serait aussi désirable que la femme mariée puisse assurer sa vie en faveur de son mari, de même qu'un mineur puisse avoir en autant qu'il est possible l'exercice des options de la police.

ASSURANCE-AUTOMOBILE.

Les principes généraux concernant le contrat d'assurance-automobile devraient se trouver dans le Code civil au titre cinquième. De même que le contrat d'assurance contre le feu, les lois d'assurance-automobile devraient contenir des conditions statutaires claires et précises. Pour un même risque d'assurance, le contrat devrait être le même pour toutes les compagnies. Le surintendant des assurances devrait avoir les pouvoirs nécessaires d'exercer tout contrôle que la loi lui a confié, de même que des sanctions appropriées devraient être prévues par la loi. Nous le répétons le surintendant devrait avoir le pouvoir d'exercer le contrôle sur les tarifs.

Enfin la Chambre réitère le vœux qu'elle a déjà fait au gouvernement à l'effet que celui-ci étudie les possibilités de créer une loi établissant la responsabilité financière des propriétaires et des chauffeurs d'automobile; ou, si les autorités ne jugent pas la proposition opportune, qu'elles adoptent au moins la partie de cette loi qui a trait au fonds de garantie connu en anglais sous le nom de "unsatisfied fund".

CHAPEAU BAS.

Les personnes dont les noms suivent, ont collaboré aux études du comité de la revision des lois d'assurance, sous la présidence de M. Gérard Parizeau.

La Chambre les remercie d'avoir été aussi généreuses de leur temps et d'avoir disposé de leur compétence pour le bien commun, et celui des hommes d'affaires. Les personnes suivantes faisaient partie des comités.

Assurance-vie : — Monsieur Gérard Parizeau, président et messieurs Thuribe Belzile, Fernand DeHaerne, Jules Derome, Roger DesGroseillers, Antoine Desmarais, A.-R. Gagné, et Paul Vallerand.

Assurance-incendie : — Monsieur Gérard Parizeau, président et messieurs Alexandre Clément, Dollard Dansereau, L.-P. De Grandpré, et H. Gervais.

Assurance-automobile : — Monsieur Gérard Parizeau, président et messieurs Maurice Bernardin, Paul-Emile Courtois, Etienne Crevier, Dollard Dansereau, L.-P. De Grandpré, Roger Lacoste, Paul Langlois, Charles Rainville, Gaston Taillefer.

Le mémoire est une réalisation du Conseil d'orientation. On peut s'en procurer des copies en s'adressant à Mlle Margot Viau, PL. 3901.

LA SOURCE DU SUCCÈS DE LA CHAMBRE

Toute association remplit son rôle, dans la mesure où ses membres démontrent une participation active. Les comités et commission de la Chambre de Commerce sont la cellule qui anime l'organisation, et le succès remporté par celle-ci leur revient à juste titre.

Les membres de ces comités et commissions ont accepté volontairement de sacrifier des heures à l'étude de problèmes importants, dans l'unique but de rendre service à leur prochain et de contribuer au progrès de la métropole, de la province et du pays. La Chambre de Commerce est heureuse de compter dans ses rangs les représentants de tous les groupes industriels, commerçants, professionnels, financiers, etc., qui contribuent à affirmer davantage le rôle prépondérant qu'elle occupe au sein même de notre économie.

L'espace restreint ne permet pas d'énumérer les réalisations des divers comités de la Chambre; cet exposé sera contenu dans le prochain rapport annuel. Pour l'instant, voici la formation de ces comités :

1 — Comité d'étude des finances de la Chambre

Président : M. Albert Deschamps, MM. J.-T. Beaudin, Romain Bédard,

Paul Béique, Roland Chagnon, Bernard Couvrette, Etienne Crevier, Paul Dozois, René Germain, Jean-Paul Héroux, Robert Letendre, Lionel Mantha, Roger Martel, Jacques Melançon, Georges Mercier, Henri Ouimet, Bernard Normandin, Maurice Trudeau, Maurice Tremblay, Louis-J. Trottier, Armand Voizard, Gilbert-Art. Rhéaume.

2 — Conseil d'orientation

Président : M. Gérard Parizeau, MM. François-Albert Angers, Marcel Arsenault, Romain Bédard, Thuribe Belzile, Roméo Bertrand, Maximilien Caron, J.-G. Chênevert, Jean Girard, Paul Gonthier, J.-A. Gosselin, Marcel Guay, Donat Lalonde, J.-A. Lalonde, G.-D. Laviolette, Hubert Lecours, Henri-Paul Lemay, Huet Massue, Aurélien Noël, Léonard Préfontaine, Jean Raymond, René Shedleur, Jacques Simard, Roch Tremblay.

3 — Comité du régime administratif

Président : M. Honoré Parent, MM. François-Albert Angers, Bernard Couvrette, J.-V. Désaulniers, Pierre Desmarais, Paul Dozois, Armand Dupuis, E.-L. Gauthier, Alfred Goulet, Huet Massue, Roland Parenteau, Jacques Simard, Harold Spence Sales, Paul Trudeau.

4 — Comité d'habitation à bas loyer

Président : M. J.-A. Lalonde, MM. J.-G. Chênevert, Sylvio DeCourcy, Paul Gonthier, J.-A. Gosselin, René Shedleur.

5 — Comité de la vente à tempérament

Président : M. Jules Dupré, MM. Théo. Beausoleil, Marcel Cadieux, Pierre Carignan, Charles Charlebois, Paul DesChatelets, René Dupont, Antonio Garneau, André Lajeunesse, S.-B. Latraverse, M. Légaré, Henri-Paul Lemay, L.-C. Lussier, Z.-J. Paradis, Charles Pilon, Paul Stang, Rolland Therrien.

6 — Comité du Code du travail

Président : M. G.-D. Laviolette, MM. François-Albert Angers, P. Brunet, L. Charlebois, Emile Collette, René Cousineau, Léon A. Duchastel de Montrouge, François Faure, Jacques Fichet, Philippe Hurteau, André Lot, Urgel Mitchell.

7 — Comité du statut de l'École des HEC

Président : M. J.-A. Boivin, MM. Rosaire Archambault, Maximilien Caron, Bernard Couvrette, Jules Derome, J.-A. Lalonde, Huet Massue, Gérard Parizeau, Jos. Ste-Marie.

8 — Comité de l'impôt sur le revenu

Président : M. Romain Bédard, MM. François-Albert Angers, Roland Beaudry, Roméo Bertrand, Roméo Carle, Jean Casgrain, Rosaire Courtois, Yvon Clermont, Sylvio De Courcy, Pierre Dupras, Armand Hébert, Gérard Labelle, Henri-Paul Lemay, Rodolphe Maheu, Adjutor Ménard, Jos. Ste-Marie, René Sénécal, F.-E. Therrien, Louis-J. Trottier.

9 — Comité d'assurance-vie

Président : M. Gérard Parizeau, MM. Thuribe Belzile, Fernand DeHaerne, Jules Derome, Roger DesGroseillers, Antoine Desmarais, A.-R. Gagné, Paul Vallerand.

10 — Comité de l'assurance-automobile

Président : M. Gérard Parizeau, MM. Maurice Bernardin, Paul-Emile Courtois, Etienne Crevier, Dollard Dansereau, L.-P. DeGrandpré, Roger Lacoste, Paul Langlois, Charles Rainville, Gaston Taillefer.

11 — Comité d'assurance-incendie

Président : M. Gérard Parizeau, MM. Alexandre Clément, Dollard Dansereau, L.-P. DeGrandpré, H. Gervais.

EUROPE 1951



6e ÉTAPE — LA SUISSE — du 8 au 11 MAI

Après l'Allemagne, quelque peu austère depuis les dévastations de la dernière guerre, nous entrons dans l'oasis de beauté et de paix qu'est la Suisse aux paysages grandioses, au climat merveilleux. Paradis des touristes, la Suisse mérite en tous points son excellente réputation. Nos voyageurs s'y reposeront quelques jours, avec Montreux comme base, avant d'entreprendre l'Italie et la Côte d'Azur. Ils y verront cependant Bâle, Genève, et feront une brève excursion en Savoie française et aux Rochers-de-Naye.

N.B. — Les inscriptions au voyage sont pratiquement "fermées" désormais; avis aux retardataires de se hâter !

Prochaine étape : L'ITALIE.

Renseignements : M. Jean-Paul Forest — PL. 3901.

12 — Comité de la constitution canadienne

Président : M. François-Albert Angers, MM. Maximilien Caron, René Cousineau, Paul Gérin-Lajoie, Jacques Perrault.

13 — Comité des Déjeuners-causerie

Président : M. Jean-Paul Héroux, Vice-Président, M. Fernand Rochon, MM. Jean-H. Archambault, Rosaire Archambault, Jean-Louis Bergeron, Gérard Boudrias, Charles Brosseau, Galiot De Cardaillac, Raoul Daignault, Roger DesGroseillers, Jean-R. Dupuis, Alfred Goulet, Paul Grenier, Marcel Grondin, Paul Guertin, Rodolphe Lajoie, Henri-Paul Lemay, Zotique Lespérance, Jacques Melançon, Jean Raymond, Maurice Rinfret, Raymond Robic, Jacques Simard, Léo-E. Thibault.

14 — Comité des Visites industrielles

Président : M. Roger Martel, MM. Jean Archambault, G.-D. Laviolette, François Bastien, Adrien Maril, Claude Bourgeois, Fernand Picard, Rodolphe Casgrain, J.-Charles Pilon, Jean Clavel, Angelo Pizzagalli, Joachim Delorme, Gérard Plourde, Gérard Favreau, Roland Pouliot, Andrew Hamilton, Maurice Rinfret, Jacques Langevin, Paul Trudeau, Ignace Deslauriers, Charles-E. Marceau, Arthur Tamburini.

15 — Comité d'acceptation des membres

MM. Adonai Meunier, président, Rosario-T. Armand, Paul-Galt Michaud, Jean Dorais.

PAS DE RELIGION EN AFFAIRES

Tout le monde connaît le sermon sur la montagne prononcé jadis par Camilien.

Mais ce que tout le monde ignore, fors une poignée de catholiques, c'est le bijoux de sermon que prononce le Révérend Père Panicci, à l'occasion de la messe des hommes d'affaires, en la chapelle du Sacré-Coeur, le vendredi, 7.45 a.m.

J'en arrive justement et j'en suis encore tout bouleversé. Bouleversé d'avoir constaté qu'il y a si peu d'hommes d'affaires de Montréal qui s'intéressent à cela, bouleversé d'avoir reçu un tel message.

Levez-vous donc vendredi prochain, descendez à l'église Notre-Dame. Vous aurez ainsi l'avantage de vous remplir les poumons d'air pur, le coeur de soleil et l'âme de sérénité. Pas d'impresario, pas de billets en vente, pas de publicité, c'est un "spectacle" pour le bien de votre âme.

LA LUMIERE ...

(Suite de la page 1)

Il aurait été bon aussi de faire réaliser au public que la situation financière courante de l'Université bien que considérée dans l'ensemble comme étant saine, a accusé un déficit de \$100,000 en 1950. Lorsqu'on ajoutera d'autres constructions à celles déjà existantes, cela signifiera une augmentation des dépenses d'administration qui grossira encore le déficit.

Où prendre l'argent ? Déjà le gouvernement provincial contribue dans une proportion de 45% des ressources de l'Université (1950). Le danger de voir l'Université devenir la propriété de l'état existe donc.

Voilà bien de la lumière sur une situation qui nous apparaissait simple. Aujourd'hui on comprend les difficultés de l'Université et cette dernière continue d'être assurée de notre amitié et de toute la sympathie du public. Pour que l'Université de Montréal puisse continuer de fonctionner avec toute son autonomie, il faudrait que les revenus globaux proviennent des trois sources suivantes : un tiers en frais de scolarité, un deuxième tiers en subventions d'état, le troisième et le dernier en fondations et en contributions particulières.

Pour obtenir ces dernières qui éventuellement seront indispensables, il serait hautement souhaitable que l'Université continue d'entretenir de bonnes relations avec le public, c'est encore le meilleur moyen de préparer une autre campagne de souscription.

ENFIN, NOUS SAVONS !

Ouf, quel soulagement!

C'est un sentiment général de soulagement et surtout de satisfaction personnelle qui a caractérisé l'ambiance qui enveloppait une assistance nombreuse et très attentive jusqu'à la fin, alors que le conférencier était longuement applaudi, à l'issue de notre dernier déjeuner-causerie.

Nous devons féliciter Me Marcel Faribault, secrétaire général de l'Université de Montréal, pour la causerie qu'il a prononcée à cette occasion. La clarté, la précision, la vigueur et même le courage dont il a fait preuve ont gagné la sympathie, l'admiration de toute l'assistance.

Cette sympathie personnelle pour le secrétaire général s'est vite reportée sur notre belle institution, notre université. Nous avons facilement constaté que cette confiance qui ne s'était pas avérée inébranlable devant un silence inquiétant et que cet enthousiasme qui fut un temps très vif se manifestaient davantage.

Le temps des espérances est passé. Nous sommes rendus au moment des réalisations. Bravo!

M. Fernand Rochon, présidait ce déjeuner et le conférencier était entouré d'une forte représentation du conseil des gouverneurs et du comité des études de l'université.

Deux prix de présence furent tirés. M. André Gagnon, gagnait deux gallons d'antigel permanent offerts par M. Charles E. Marceau, vice-président de General Automobile Equipment alors que M. André Favreau gagnait une chemise sport offerte par M. Roger De Serres Ltée.

Bureau de Montréal : LA. 0518

DRUMMOND BUSINESS FORM LIMITED

Formules continues pour dactylo système "Readyset" avec carbone

Formules de registres

Atelier : Drummondville, Qué.

Belair 8677

NORMAN SPECIALTIES Regd.

CLASSEURS ET VESTIAIRES EN MÉTAL

N. et R. Desnoyers, props.

21 est, rue Notre-Dame, Montréal

R. HOMIER

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Accessoires électriques de toutes sortes

Bureau-Chef : 900, Bélanger GR. 6435

Succursale : 5064, Papineau HO. 1662

Résidence : 6941, St-André GR. 6435

Jour : CA. 1139-0

Nuit : BY. 2336

Consultez

Dominion Sprinkler Company Limited

Pour une protection adéquate contre le feu
7220 Alexandre, Montréal 14

"Goûtez un SPAGHETTI différent de ce que vous avez déjà mangé"

Café Pot au Feu CARTIERVILLE

SALON "COCKTAIL"

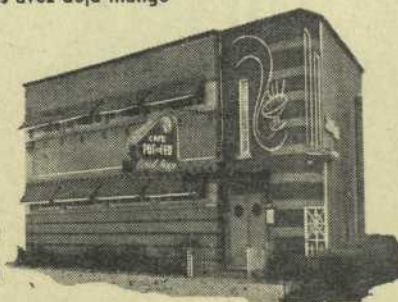
poulet, steak, etc.

Jean Marsolais, prop.,

BY. 1393

3701 ouest, boul. GOUIN,

BY. 0070





**T éléphone
A vec
S ecrétaire**

Robert V. Harwood
630 ouest, rue Dorchester

MA. 9491

**DES ROSIERS
CARTAGE, Co. Inc.**

111, 3ième Avenue,
Ville St-Pierre, P.Q.
WA. 2778 *



Spécialistes en musique
d'arrière-plan pour établis-
sements commerciaux ou
industriels. Musique choisie
et orchestrée selon les
besoins de votre établisse-
ment.

REDIFFUSION INC.

1065, COTE BEAVER HALL, UN. 4601 Montreal

Lettrage de Camions

BROSSO

CH.7622 1558
Visitation

LA PATRIE FLEURISTE

ENRG.

L'ART ET LA DISTINCTION
DANS LES FLEURS

168 est, rue Ste-Catherine **PL. 1786-7**

NEW-YORK, CENTRE D'ACTIVITÉS

Il y a à New-York 900,000 Russes, un million d'Italiens, un demi million d'Irlandais et d'Allemands.

Ses industries au nombre de 66,000 emploient 1,141,000 travailleurs et au total trois millions de travailleurs. La valeur de la production s'élève à quatre milliards. La population se chiffre à 8 millions.

Une telle agglomération de population a donné lieu à des problèmes complexes de tout genre. Pour arriver à une solution, les newyorkais ont constitué une fédération des principales villes qu'on appelle communément Borough System.

C'est ce genre de fédération que le comité du régime administratif métropolitain de la Chambre est actuellement à étudier.

Ce comité a été formé sous les auspices du Conseil d'orientation et tient régulièrement ses séances. Le travail sera sans nul doute long mais il promet de donner des résultats intéressants.

Les membres de la Chambre qui font partie de ce comité, sont les suivants : Me Honoré Parent, président, et MM. François-A. Angers, Bernard Couvrette, J.-V. Desaulniers, Pierre Des Marais, Paul Dozois, Armand Dupuis, E.-L. Gauthier, Alfred Goulet, Huet Massue, Roland Parenteau, Jacques Simard, Harold Spence Sales, Paul Trudeau.

REPRÉSENTANTS DEMANDÉ pour maisons de l'étranger

• Maison française ayant des usines et des succursales dans le monde entier, fabriquant des huiles essentielles, compositions (compounds) et des essences pour produits alimentaires, désirerait

être représentée au Canada et plus spécialement dans les régions de Montréal et de Toronto. Base de commission. Excellentes références requises. Pour détails, écrire à M. I.-Gérard, Lautier Fils, Inc., 321 Fifth Ave., New York 16, N. Y.

• La Maison F. C. Tillmans, de Remscheid, Allemagne, qui exporte des outils, de la coutellerie et autres produits de quincaillerie, désire également un représentant au Canada. Si intéressés, écrire directement.

CANDIDATURES

Les personnes suivantes désirent devenir membres de la Chambre. Si vous avez quelque objection à leur admission, veuillez en faire part au secrétariat.

CAPRA, Jean, entrepreneur,
7770, rue Casgrain,

Montréal. **CR. 5658**

Parrain : M. Edouard Lanier.

DESJARDINS, Roméo-J., architecte,
3833 est, rue Sherbrooke,

Montréal. **CL. 2575**

Parrains : M. René Lafleur, M. Robert Rochon.

STUDIO À VENDRE

Studio de photographie qui attire encore après 40 ans d'existence toute l'élite intellectuelle, sociale et d'affaires de la province.

Peut être acheté, dans de bonnes conditions, avec la coopération technique, pendant un temps suffisant, du propriétaire actuel. Excellent site avec bail avantageux. S'adresser au Studio Albert Dumas, 309 est, Ste-Catherine, Montréal. (Publ.)

Messe particulière pour hommes d'affaires et professionnels, chapelle du Sacré-Coeur, église Notre-Dame, vendredi 16 mars, 7.45 hres a.m., sermon spécial du Révérend Père Panizzi, S.J., petit déjeuner en commun, discussion générale.



M. Arthur Hooper, greffier adjoint,
Hôtel de Ville,
275 est, rue Notre-Dame, ste 120,
Montréal.

PORT PAYÉ
CANADA
POSTAGE PAID

1 c.

NO. 5747

MONTREAL

PL. 3901*

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL